

09.08.2002 – 11:21 Uhr

Centre d'exploitation de BKW FMB Energie SA - Sécurité d'approvisionnement: la priorité de FMB

Berne / Mühleberg (ots) -

Exposé de Kurt Rohrbach, président de la Direction d'entreprise à l'occasion de la conférence de presse du 9 août 2002 à Mühleberg (BE)

Seul le texte parlé fait foi

La sécurité d'approvisionnement est sans aucun doute l'un des principaux thèmes évoqués dans les discussions sur la libéralisation du marché. C'est logique puisque la sécurité d'approvisionnement, ou plus exactement l'idée de manquer un jour d'électricité, préoccupe chacun d'entre nous. C'est également un thème essentiel pour BKW FMB Energie SA, et cela le restera. Notre entreprise le prouve pas seulement en fournissant de l'électricité à tous ses clients 365 jours par an, 24h/24h, mais aussi en investissant quelque 40 millions de francs pour faire de son centre d'exploitation réseau, ici à Mühleberg, l'un des plus modernes de notre pays. Je vous souhaite la bienvenue à notre conférence de presse et vous remercie de votre intérêt. La date de cette séance d'information a été fixée en fonction de la mise en service du nouveau centre d'exploitation de FMB. Que cette date tombe à quelques semaines de la votation fédérale du 22 septembre n'était pas prévu. Nous trouvons néanmoins qu'une fois de plus, le hasard fait bien les choses. Je tiens toutefois à souligner que la décision de construire a été prise en 1999 et que les délais ont été parfaitement respectés. On ne peut pas en dire autant de la date de la votation.

La responsabilité du secteur de l'électricité

Jusqu'à présent, les entreprises d'électricité ont toujours assuré la sécurité d'approvisionnement en prenant de leur propre initiative les mesures qui s'imposaient et en mettant à disposition les fonds nécessaires. Désormais, de nombreuses questions concernant la sécurité d'approvisionnement seront réglées par la LME. Pourquoi? L'un des principaux objectifs d'un marché libéralisé, c'est d'augmenter l'efficacité tout en baissant les coûts, de sorte que tous les consommateurs puissent profiter d'un approvisionnement meilleur marché.

Afin que la sécurité d'approvisionnement ne soit pas menacée par cette pression sur les coûts, il faut établir des règles de gestion du réseau. La LME oblige les exploitants de réseaux, c'est-à-dire les entreprises d'électricité, à exploiter leur réseau de manière sûre, fiable, performante et efficace. Il n'y aura donc en principe aucun changement au niveau de la sécurité et de la performance des installations de réseau, si ce n'est qu'une loi stipulera désormais que lesdites installations (à savoir les lignes aériennes, les câbles souterrains, les transformateurs, les raccordements, etc.) doivent être entretenues de la même manière qu'actuellement. Les parties d'installations défectueuses, trop anciennes ou pas assez performantes doivent être remplacées. Par ailleurs, l'Inspection fédérale des installations à courant fort continuera de veiller au respect des règles de sécurité prévues dans la loi sur l'électricité et diverses ordonnances.

La LME et son ordonnance, l'OME, déterminent non seulement les tâches des exploitants de réseaux, elles assurent également le financement de ces tâches, en garantissant que le prix de l'acheminement permette de couvrir le coût des amortissements ainsi

que l'entretien des installations existantes et des nouvelles constructions. Grâce à ces mesures, on peut certifier que la libéralisation du marché ne changera rien au haut niveau de sécurité des réseaux dont nous bénéficions actuellement.

Garantir la continuité dans le domaine des réseaux

Avant qu'il ne soit question d'ouverture du marché, FMB a toujours tout fait pour pouvoir approvisionner ses clients de manière fiable en électricité. C'est pourquoi sa position a toujours été très claire: pas de politique de stop and go en matière de sécurité d'approvisionnement, car la continuité est primordiale, surtout dans le domaine des réseaux. FMB n'a donc jamais cessé d'investir dans la maintenance locale et dans l'extension des réseaux à moyenne et basse tension, en exploitant les potentiels d'économies et en appliquant les connaissances techniques les plus récentes. Le nouveau centre d'exploitation de Mühleberg constitue un exemple concret de ces efforts, qui permettront d'augmenter la sécurité d'approvisionnement mais aussi l'efficacité. En effet, grâce au centre d'exploitation de Mühleberg, les centres d'exploitations décentralisés pourront être progressivement supprimés. Nous souhaitons maintenir le haut niveau de sécurité d'approvisionnement de notre réseau, en investissant dans la surveillance et la conduite, comme ici à Mühleberg, en investissant dans les installations extérieures et dans leur maintenance préventive et en mettant en place une organisation permettant d'intervenir rapidement. Faire des compromis dans l'un de ces domaines entraînerait un affaiblissement de notre réseau qui est au coeur de nos activités. Ce serait fatal, pour l'économie en général mais aussi pour notre entreprise. Il faut des conditions-cadres et des règles claires pour soutenir les efforts des entreprises d'électricité dans ce domaine. C'est un argument de poids en faveur de la LME.

L'injection d'énergie: notre deuxième priorité

Qui dit sécurité d'approvisionnement ne dit pas seulement réseau, car le réseau à lui seul ne sert pas à grand-chose! Pour pouvoir assurer la sécurité d'approvisionnement, il faut aussi qu'à toute heure de la journée l'énergie nécessaire pour couvrir les besoins des consommateurs soit injectée dans ce réseau. Etant donné que la demande n'est pas la même tout au long de la journée et qu'elle subit de fortes variations au cours de l'année, il faut toujours avoir une certaine réserve. Ces réserves doivent être disponibles à court ou à plus long terme. Tout ceci peut sembler banal; pourtant, il faut que les capacités nécessaires soient effectivement disponibles. Jusqu'à présent, les entreprises d'électricité ont toujours mis à disposition suffisamment de capacités, c'est-à-dire de centrales, et la LME n'aura aucun impact sur cette situation. Evidemment, il faut que les nouvelles installations puissent être construites et que les nouveaux sites soient acceptés. Conformément à la LME et à l'OME, les entreprises du secteur de l'électricité seront désormais expressément tenues de collaborer et de garantir l'approvisionnement. La LME réglemente en outre la procédure à suivre lorsqu'il y a des raisons de craindre des perturbations de la sécurité d'approvisionnement que les entreprises d'électricité ne seraient pas en mesure de supprimer: dans un tel cas, le Conseil fédéral peut, comme c'est déjà le cas actuellement, prendre des mesures visant à assurer l'approvisionnement de notre pays. Ces mesures concernent: l'achat d'électricité à l'étranger, l'augmentation des réserves dans les centrales à accumulation, la limitation des exportations d'électricité, la limitation de la consommation d'électricité et l'extension des réseaux. Les mesures d'exception existantes sont ainsi axées sur l'évolution actuelle des marchés de l'électricité toujours plus concurrentiels. De telles mesures ne sont prises qu'en cas d'urgence. Nous partons du principe que les entreprises fourniront suffisamment tôt les capacités, dans la mesure où elles obtiendront des autorisations nécessaires.

Position de BKW FMB Energie SA par rapport à la LME Depuis le début, la position de BKW FMB Energie SA par rapport à la LME, est

tout à fait claire et dépourvue d'ambiguïtés: FMB approuve la libéralisation réglementée du marché et la LME. La procédure d'élaboration de la loi et de l'ordonnance a été longue et difficile, et toutes les parties ont dû faire des concessions. Avec la LME, la Suisse disposera non seulement d'une des réglementations les plus modernes et les plus intéressantes pour les clients mais aussi de normes essentielles en matière de sécurité d'approvisionnement.

Contact:

BKW FMB Energie AG
Corporate Communications
Tel. +41/31/330'51'07
Fax +41/31/330'57'90
[009]

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100001009/100019136> abgerufen werden.